



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de CERILLY

4.3.4.Document graphique

Centre de la commune et hameau au 1 / 2 000 ème

Plan n° 4.3.4

Arrêté par délibération du Conseil
Communautaire : le 20/08/2019
Approuvé par délibération du Conseil
Communautaire :

INITIATIVE Aménagement et Développement



Adresse : 4, Passage Jules Didier - 70000 VESOUL
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.09
initiativead@orange.fr

0 m 20 m 40 m 60 m 80 m 100 m

*Origine cadastrale (C) - DGFIP - Droits de l'Etat réservés - 2012
Plan cadastral actualisé en Juin 2016

Légende :

— Limite de zones et de secteurs.

ZONES URBAINES

Us Zone urbaine mixte : habitat et activités économiques, services, équipements compatibles avec l'habitat - Secteur où l'assainissement autonome est autorisé.

UE Zone urbaine destinée aux équipements d'intérêt collectif et des services

ZONES AGRICOLES

A Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

Acor Secteur de la zone A en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques)

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

N Zone, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de leur caractère d'espaces naturels.

Emplacements réservés et numéro d'opération.

Liaisons douces à conserver ou à valoriser.

Bâtiment agricole existant

Bâtiment pouvant changer de destination

Espaces boisés classés

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19 et L.151-23 :

Eléments ponctuels ou linéaires du bâti ou du paysage (données commune et IAD) :

- Arbres remarquables / Alignements d'arbres / Promenades arborées
- Puits / Lavoir / Fontaine
- Eglise / Croix / Monument / Habitats troglodytiques / sculpture ...

Cours d'eau, fossé, marre, étang. Milieux humides (données DREAL)

Vergers de production (V1) Vergers au sein du village (V2)

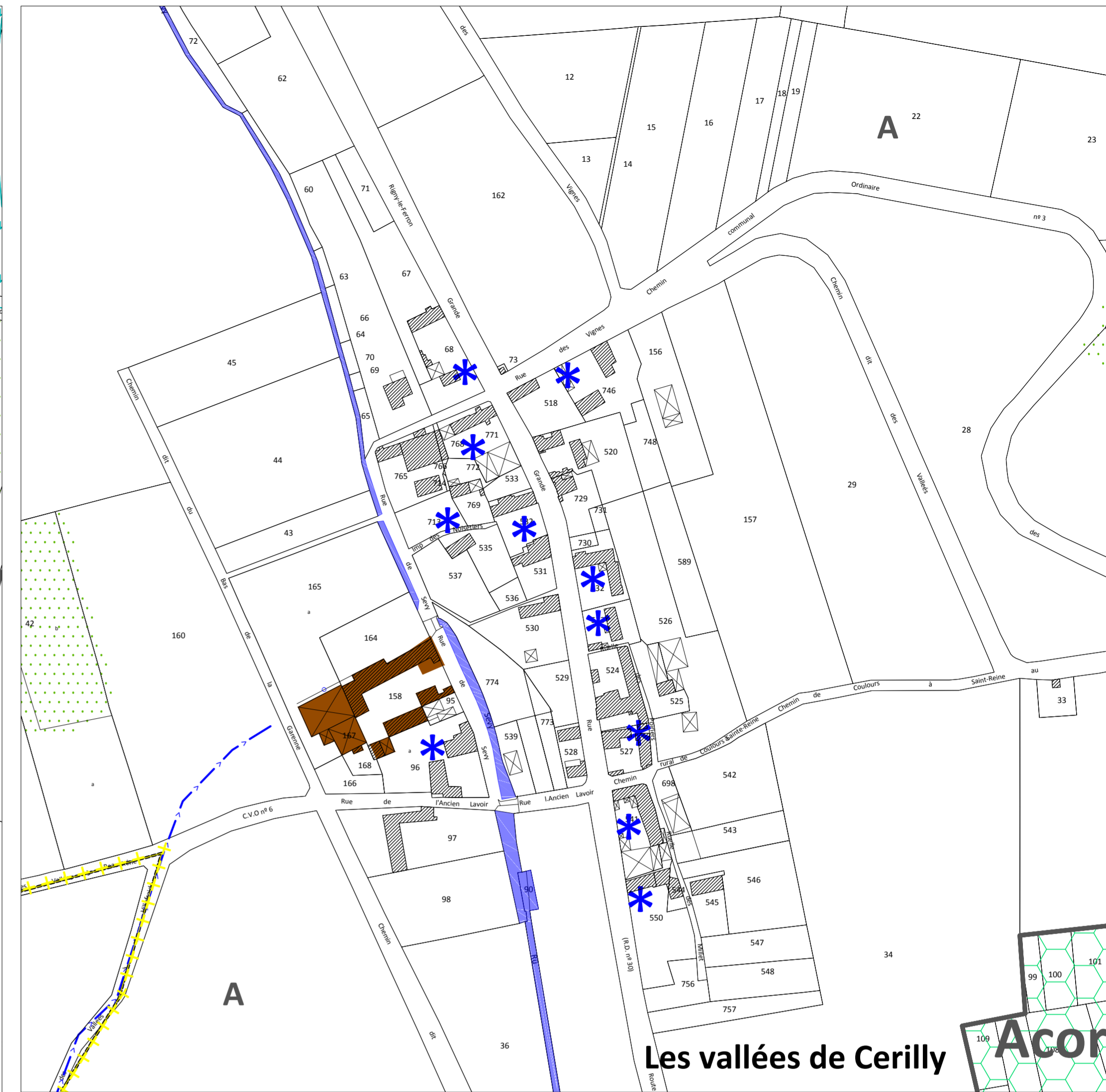
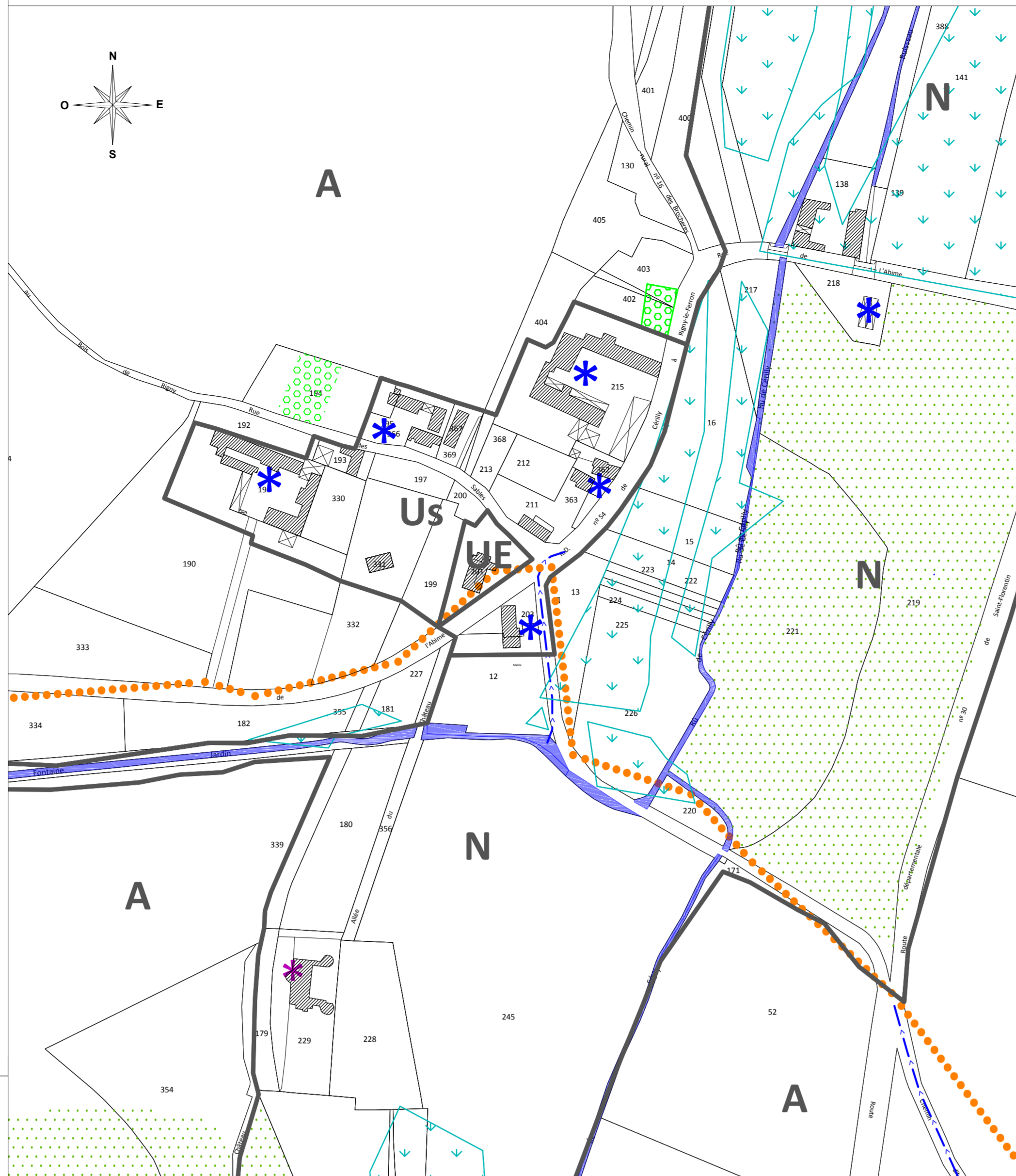
Bois, haies, bosquets

Risques et nuisances repérés au titre des articles R.151-31 ou R.151-34 :

Axe de ruissellement

Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappes

Voir plan de l'ensemble de la commune



Les vallées de Cerilly Acor